Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215601238-20251211-2025_12_13-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le Jeudi 11 décembre à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 décembre 2025, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12 **Nombre de votants : 15**

Procurations : 3

Présents : Arnaud RICHARD - Hélène ZEITOUN – François HERVIEUX - Karine RICHARD – Yvonnick BOULHO – Pierre CLERICE – Julien THIBOULT – Hélène LANN-CORRE – Grégory MORICE - Anita GUILLEMIN – Philippe BODARD ;

Procurations : Meddhi CALON à Morgane RETHO – Gaëlle ROLLIN à François HERVIEUX
Yoann SANTERRE à Arnaud RICHARD
Absents excusés : Fabienne DAUPHAS – Catherine CASTAGNET – Soazic HAMON – Kurt DUFAYS
Secrétaire de séance : Grégory MORICE

****

2025_12_13_ FONCIER -ACQUISITION PARCELLE AB 271

Madame le Maire expose à l'assemblée

Conformément aux articles R. 221-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
Vu l'ordonnance d'expropriation rendue par le Président du Tribunal Judiciaire de Lorient en date du 6 novembre 2025,
Vu la communication de l'ordonnance réalisée par la Préfecture en date du 12 Novembre 2025,
Vu la notification des éléments réalisée en recommandé AR en date du 14 novembre 2025 auprès de M. LOUER,
Vu le formulaire d'accord de proposition d'indemnisation signé par M. LOUER le 6 décembre 2025,

Vote de l'assemblée : unanimité

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **Valide la proposition d'indemnisation financière pour la parcelle cadastrée AB 271 d'une contenance de 1 ha 90 ares et 62 ca.**

- **Indemnité principale (valeur du bien) : 230 000 €**
- **Indemnité accessoire (éviction du locataire des terres) : estimée à 20 000 €**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215601238-20251211-2025_12_13-DE

- **Valide la mise en mandatement imputé sur le C/2111 – opération financière.**

- **Autorise la signature par le Maire ou son représentant des pièces nécessaires à l'accomplissement de cette procédure.**

Pour extrait conforme,

M. Grégory MORICE,
Secrétaire de séance

Mme Morgane RETHO,
Maire

Mairie de Malansac
56 Morbihan